

Parc aqualudique

Horaires d'ouverture :

Mai - Juin - Septembre

Mercredi : 13h-19h

Samedi – Dimanche : 10h-19h

Juillet - Août

Lundi au vendredi : 9h - 20h

Samedi – Dimanche : 10h - 20h

En cas de mauvais temps l'installation est mise à l'arrêt automatiquement

Eau non potable

- Les enfants doivent obligatoirement être en permanence sous la surveillance et la responsabilité des parents ou adultes accompagnateurs auxquels ils sont confiés.
- Il est interdit de consommer de la nourriture, des boissons, des chewing-gums et de fumer dans l'ensemble de l'aire de jeux.
- Pour des raisons d'hygiène le port du maillot de bain ou couche de bain jetable est obligatoire pour les enfants même en bas âge.
- Une tenue décente est exigée en toutes circonstances.
- La circulation des deux-roues motorisés, skateboards, rollers ou trottinettes est interdite.
- Les chiens et autres animaux domestiques sont strictement interdits d'accès.
- Veiller à maintenir les lieux propres, ne causer aucune détérioration, respecter les espaces verts, pièces d'eau, constructions ou installations.
- Les excès de bruit de nature à troubler la tranquillité publique sont interdits.

Nous demandons aux adultes de développer le sens civique des plus jeunes en les invitant à respecter le règlement en vigueur, et ce, afin que tous puissent tirer le maximum de bénéfice des jeux d'eau. Toute personne qui ne respectera pas le règlement mentionné ci-dessus pourra être expulsée du site.

La Commune de Thônex décline toute responsabilité en cas d'accidents causés par les usagers. Ces derniers sont entièrement responsables des dommages occasionnés aux tiers et au matériel.



En cas d'accident, blessures ou autres, alerter le **144**

